

**Dossier suivi par :**  
Sabine Carton  
[sabine.carton@ac-amiens.fr](mailto:sabine.carton@ac-amiens.fr)  
03 22 82 39 34

**Rectorat de l'académie d'Amiens**  
20, boulevard d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex 9

## **COMITÉ SOCIAL d'ADMINISTRATION Spécial ACADÉMIQUE**

**MERCREDI 2 OCTOBRE 2024 – 9 HEURES**

### **Point 5 - Bilan des nouvelles modalités d'attribution des cartes de parking**

Après plusieurs groupes de travail, un barème a été arrêté pour l'attribution des cartes de parking.

Ce barème prévoit :

- 15 points pour le travail en horaires étendus ou l'utilisation obligatoire du véhicule pour les missions de l'agent
- 0, 15, ou 30 points pour le domicile éloigné des transports en commun
- 15 points pour la carte mobilité liée à une RQTH
- 15 points pour la valorisation du covoiturage
- 5, 10 ou 20 points en fonction de l'indice de rémunération
- 5 points par nombre de jours de présence sur site
- 10 points par enfant de moins de 11 ans
- 10 points pour contraintes familiales (ex : famille mono-parentale)

Les demandes des personnels qui perçoivent le remboursement partiel de leur transport en commun pour leur trajet domicile-travail, et/ou le forfait mobilité durable (mobilité douce) sont rejetées.  
Les demandes sont limitées à une carte par foyer.

14 cartes sont dédiées au pool des IA-IPR, et 7 pour le pool des IEN ET-EG

13 cartes sont mobilisées pour les véhicules de services

Il est nécessaire de garder des cartes en réserve à la DLSa pour les besoins ponctuels des agents (concours, difficultés de mobilité ponctuelle, horaires inhabituels ponctuels, ...).

254 cartes sont en circulation et nous avons reçu 243 demandes (y compris IA-IPR et IEN ET-EG mais sans véhicules de service ni réserve DLSa pour les besoins ponctuels).

5 Agents n'ont pas demandé le renouvellement de l'attribution d'une carte de parking.

Le nombre de points attribués à chaque demande s'échelonne entre 15 et 110 points.

Au vu du nombre de cartes à ventiler il a été décidé en commission de permettre à tous les agents dont les demandes ont un nombre de points supérieur ou égal à 25 de se voir attribuer une carte de parking, soit 229 agents.

En annexe le tableau récapitulatif des demandes comprenant le nombre de points attribués.